

**DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S.**

**N° 2023-03-01**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures

Le C.C.A.S. de la commune de Béguey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Président.

Date de convocation : 21/03/2022

**PRESENTS** : MM. YUNG R – RUPERT J – CHEVILLARD P – VINCELOT M – Mmes DEROBERT F – RUDELL C - DUCOS C – GLEYROUX F.

**EXCUSÉS** : Mmes MARTINEZ-MELLET S -

**ABSENTE** : /

**Secrétaire de séance** : Mme RUDELL C.

Nombre de membres :            En exercice : 09            Présents : 08            Pouvoirs : 00

**Objet : Vote du compte de gestion 2022 dressé par le trésorier de La Réole**

Le Conseil d'administration rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612.12 et L2121-31 du Code des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant l'exactitude des opérations,**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour le C.C.A.S., pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 8 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230323-20230301-DE

Fait et délibéré en Conseil d'Administration, les jours, mois et années

Décision :	VOTES	Contre	00	VOIX
		Abstentions	00	voix
		Pour	08	voix.

Pour copie conforme,

Le ou La secrétaire de séance,

  
Catherine RUDELL

Le Président,

  
Rodolphe YUNG

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S.**

N° 2023-03-03

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures

Le C.C.A.S. de la commune de Béguey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Président.

Date de convocation : 21/03/2022

**PRESENTS** : MM. YUNG R – RUPERT J – CHEVILLARD P – VINCELOT M – Mmes DEROBERT F – RUDELL C - DUCOS C – GLEYROUX F.

**EXCUSÉS** : Mmes MARTINEZ-MELLET S -

**ABSENTE** : /

**Secrétaire de séance** : Mme RUDELL C.

Nombre de membres :            En exercice : 09            Présents : 08            Pouvoirs : 00

**Objet : Affectation de résultat de l'exercice budgétaire 2021**

Le Conseil d'Administration du CCAS réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide, à l'unanimité des membres présent.e.s, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**. Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent : 0 déficit : - 2 100,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent : 1 791,36 € déficit : 0
Résultat de clôture à affecter :	(A1) (A2)	excédent : 0 déficit : - 308,64 €

**. Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent : 0 déficit : 0
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent : 0 déficit : 0
Résultat comptable cumulé :	R 001 D 001	excédent : 0 déficit : 0
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		..... €
Recettes d'investissement restant à réaliser		..... €
Solde des restes à réaliser		..... €
(B) Besoin (-) réel de financement		..... €
Excédent (+) réel de financement		..... €

**. Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)		
- En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		..... €
- En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		..... €
SOUS TOTAL (R1068)		..... €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		€
TOTAL (A1)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		:308,64€



**DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S.****N° 2023-03-04**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures  
Le C.C.A.S. de la commune de Béguey, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rodolphe  
YUNG, Président.

Date de convocation : 21/03/2022

**PRESENTS** : MM. YUNG R – RUPERT J – CHEVILLARD P – VINCELOT M – Mmes  
DEROBERT F – RUDELL C - DUCOS C – GLEYROUX F.

**EXCUSÉS** : Mmes MARTINEZ-MELLET S -

**ABSENTE** : /

**Secrétaire de séance** : Mme RUDELL C.

Nombre de membres :            En exercice : 09            Présents : 08            Pouvoirs : 00

**Objet : Présentation et vote du Budget 2023**

Le Conseil d'administration examine le budget unique 2023 qui s'établit de la façon  
suivante :

Recettes

- Subvention communale	5 000 €
	-----
	5 000 €

Dépenses

- Déficit reporté 2022	308.64 €
- Alimentation	2 500.00 €
- Secours d'urgence	2 091.47 €
- Dotation pour créances douteuses	99.89 €
	-----
	5 000.00 €

**Décision : Votes**

<b>Pour</b>	<b>08 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>00 voix</b>
<b>Abstention</b>	<b>00 voix</b>

Pour copie conforme,

Le ou La secrétaire de séance,



Catherine RUDELL

Le Président,



Rodolphe YUNG